



**SAINT-AUGUSTIN**  
**DE-DESMAURES**

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT  
N° 2021-649**

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE  
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-  
DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 mai 2021 a été adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 2021-649 SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À L'ACCESSIBILITÉ RÉSIDENIELLE POUR L'ANNÉE 2021**

L'objet de ce règlement permet à la Ville d'accorder à une personne en situation d'handicap, une aide financière pour des dépenses liées à l'adaptation domiciliaire, afin de favoriser son maintien à domicile sécuritaire et son autonomie.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de  
Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 26 mai 2021

La greffière,  
Marie-Josée Couture, avocate

[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)